

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Communauté de la Garonne

N°2024/118

OBJET : LANCEMENT DE « L'ETUDE DU BOCAGE NORD DES BORDS DE GARONNE : DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU MARAIS, ETAT DES LIEUX DES USAGES, INTEGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'EAU »

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 octobre 2024

Secrétaire de séance : Laurent BARBAN

La séance est ouverte.

Le 17 octobre de l'année deux mille vingt-quatre à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mm BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	D		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	A				

* P = Présent / E = Excusé / A = Absent

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N°2024/118

OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DU BOCAGE NORD DES BORDS DE GARONNE : DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU MARAIS, ETAT DES LIEUX DES USAGES, INTEGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'EAU »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération n°2016/49 du 12 avril 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes en vue de la prise de compétence GEMAPI,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire du 11 décembre 2023,

Vu la délibération n°2023/194 du 14 décembre 2023 relative au lancement de « l'étude de diagnostic du bocage nord et réalisation d'un plan de gestion »,

Vu le projet de convention de refacturation ci-après annexée,

Considérant qu'il convient par la présente de compléter la délibération n°2023/194 précitée pour mettre à jour le plan prévisionnel de financement et proposer le projet de convention de refacturation annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le bocage des bords de Garonne est constitué d'un important maillage de cours d'eau, de ruelles, de fossés et d'ouvrages hydrauliques. L'entretien de ce réseau hydraulique permet la gestion de l'eau dans le bocage, rend possible l'activité agricole de fauche et de pâture, et façonne ainsi un paysage exceptionnel permettant l'expression d'une biodiversité remarquable. Ces caractéristiques sont à l'origine d'un classement à l'échelle européenne au titre de Natura 2000 : le site FR7200688 du « Bocage de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans ».

Cette zone de palus historiquement aménagée en marais agricole est confrontée à une déprise agricole depuis plusieurs décennies et ainsi à une absence d'entretien, qu'on observe particulièrement sur le secteur Nord majoré par l'absence d'ASA. Cette situation génère des difficultés pour les agriculteurs restants et menace le paysage bocager et sa biodiversité particulière.

Depuis une quinzaine d'années plusieurs démarches sont menées sur le territoire pour préserver ce patrimoine exceptionnel :

→ Plan d'action pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne, dite « étude Simethis »,

→ DOCOB (Document d'objectif du site Natura 2000 du Bocage humide),

→ DIG-PPG Cours d'eau (Déclaration d'intérêt général et Plan pluriannuel de gestion),

→ SAGE Garonne,

→ ZPENS et ENS du Département de la Gironde.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N°2024/118

OBJET : LANCEMENT DE « L'ETUDE DU BOCAGE NORD DES BORDS DE GARONNE : DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU MARAIS, ETAT DES LIEUX DES USAGES, INTEGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'EAU »

Afin de favoriser le maintien d'une agriculture extensive essentielle à la conservation des milieux ouverts et du système bocager, les documents « cadres » ont préconisé la réalisation d'un diagnostic hydraulique et de la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau.

La CCM propose de mener une étude co-financée de « Diagnostic et plan de gestion du Bocage Nord » afin de **préserver le système bocager**. Pour y parvenir, voici les objectifs de cette étude :

- Concilier les usages tout en protégeant les enjeux de biodiversité, les milieux aquatiques dont les cours d'eau et les zones humides et en favorisant une bonne répartition de la ressource en eau,
- Obtenir un diagnostic des usages du bocage sur sa zone nord et de son fonctionnement hydraulique, permettant une définition des enjeux puis la réalisation d'un plan de gestion concerté et opérationnel,
- La CCM sera coordinatrice de cette étude qui permettra d'identifier les actions à mener, de les hiérarchiser, et animera le plan de gestion. Le plan de gestion permettra également de cibler les droits et devoirs de chacun des acteurs en matière de gestion de l'eau (les propriétaires, la commune, la CCM, le CD33).

L'étude proposée est constituée de 3 grandes phases :

Phase 1 : **État des lieux et diagnostic**

Phase 2 : **Définition et hiérarchisation des enjeux**

Phase 3 : **Élaboration du plan de gestion**

Le suivi de l'étude et la concertation seront ponctués par :

- des points techniques avec le bureau d'étude,
- des comités techniques (COTECH) avec les partenaires techniques,
- des réunions de concertation publique avec les propriétaires et les différents usagers du secteur,
- des entretiens individuels auprès d'acteurs « phare » du secteur (exemple : agriculteurs, certains propriétaires, ancien président de l'ASA, etc.),
- des comités de pilotage (COFIL) avec les élus référents et représentants des institutions concernées.

Le délai global envisagé de l'étude serait de 20 mois.

Toutefois, le délai global du marché est conclu jusqu'à la validation de la PHASE 3.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N°2024/118

OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DU BOCAGE NORD DES BORDS DE GARONNE : DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU MARAIS, ETAT DES LIEUX DES USAGES, INTEGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'EAU »

Les délais estimatifs par phase, sont les suivants :

PHASE 1 DIAGNOSTIC		12 mois à partir de la notification du marché
PHASE 2 DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX		2 mois à partir du COPIL de présentation de l'état des lieux et du diagnostic
PHASE 3 PLAN DE GESTION		
	Présentation des scénarios	3 mois à partir du COPIL de présentation de la définition des enjeux et des objectifs de gestion
	Restitution du plan de gestion	3 mois à partir du COPIL de présentation des scénarios de plan de gestion concertés

Le CCTP a fait l'objet d'**échanges avec des partenaires techniques** (DDTM service Natura 2000, CD33 gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles sur le Bocage, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Réserve Naturelle Géologique Saucats-La Brède, Forum des Marais Atlantiques, SMEAG, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, commune de Villenave d'Ornon, service GEMAPI de Bordeaux Métropole).

Le CCTP a fait l'objet d'**échanges et de validations des partenaires techniques et financiers** que sont l'AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne), la CATERZH du CD33 (Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides) et la Direction de l'Environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le financement de l'étude par ses 3 structures s'élèverait à **80%**. Ils sont cependant très vigilants sur le respect de l'approche globale et concertée de l'étude, favorisant la restauration et la protection des milieux aquatiques et qu'elle ne soit pas axée uniquement sur le ressuyage du Bocage, ceci comme condition d'accès au soutien financier des politiques publiques de l'eau.

Plan prévisionnel de financement de l'étude estimée à 131 928 € TTC

Nom du financeur	Pourcentage de participation financière	Estimatif en € HT
AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne)	40 %	52 771.20 €
CD33 (Département de la Gironde)	20 % (-CDS 0.86)	22 427.76 €
Région NA	20 %	26 385.6 €
CCM	20 % (+CDS 0.86)	26 385.6 + 3 957.84 (CDS) Soit 30 343.44 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N°2024/118

OBJET : LANCEMENT DE « L'ETUDE DU BOCAGE NORD DES BORDS DE GARONNE : DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU MARAIS, ETAT DES LIEUX DES USAGES, INTEGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'EAU »

Par ailleurs, la commune de **Villeneuve d'Ornon et la CCM** se sont accordées pour travailler en collaboration dans une logique de gestion intégrée de l'eau et ont décidé que la CCM portera une étude hydraulique intégrant la surface villenavaise, dans le cadre de l'Entente intercommunale de l'Eau Blanche. Une participation financière à hauteur de la surface villenavaise concernée (14,7%) sera calculée sur le reste à charge de la CCM après obtention de l'accord des subventions de l'AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne), la Région NA et le CD33 (Département de la Gironde). Une convention de refacturation sera établie, elle est jointe à la présente délibération.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui soumises à un contexte budgétaire et financier incertain. Cette présente délibération pourra être amenée à évoluer pour s'adapter aux nouvelles lois ou modifications législatives.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la stratégie proposée avec un diagnostic préalable, une identification des enjeux et des acteurs à mobiliser pour mener une action efficace et coordonnée,
- Approuve le contenu de la convention de refacturation avec la commune de Villeneuve d'Ornon et autorise le Président à la signer,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 17 octobre 2024



Laurent BARBAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

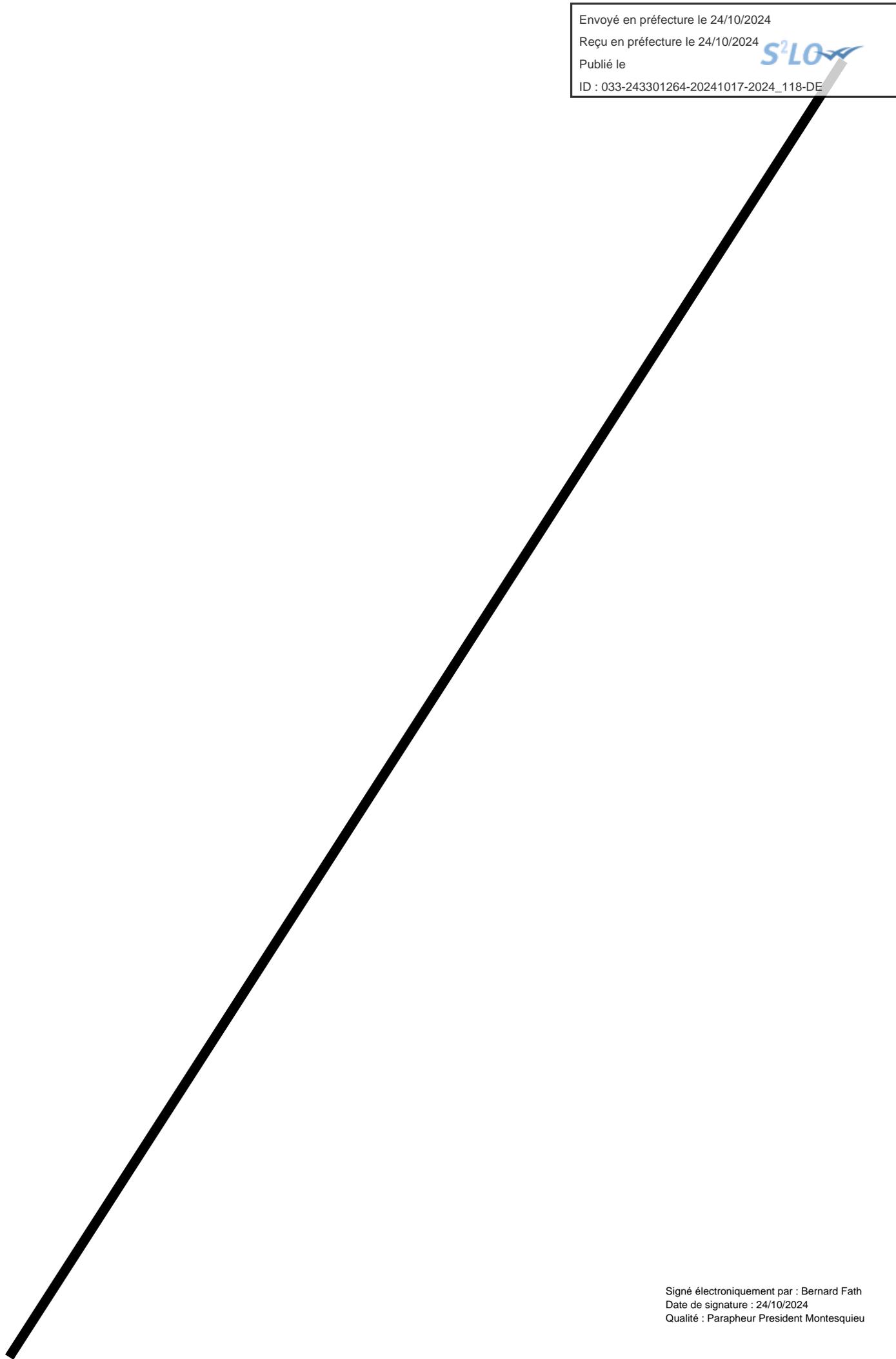
Signé électroniquement par
: Laurent Barban
Date : 23/10/2024
Qualité : Parapheur CC
Montesquieu - Secrétaire
de séance

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20241017-2024_118-DE



Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Parapheur President Montesquieu